

Mobilité Électrique - Copropriétés

Offre Bornes Individuelles

janvier 2026



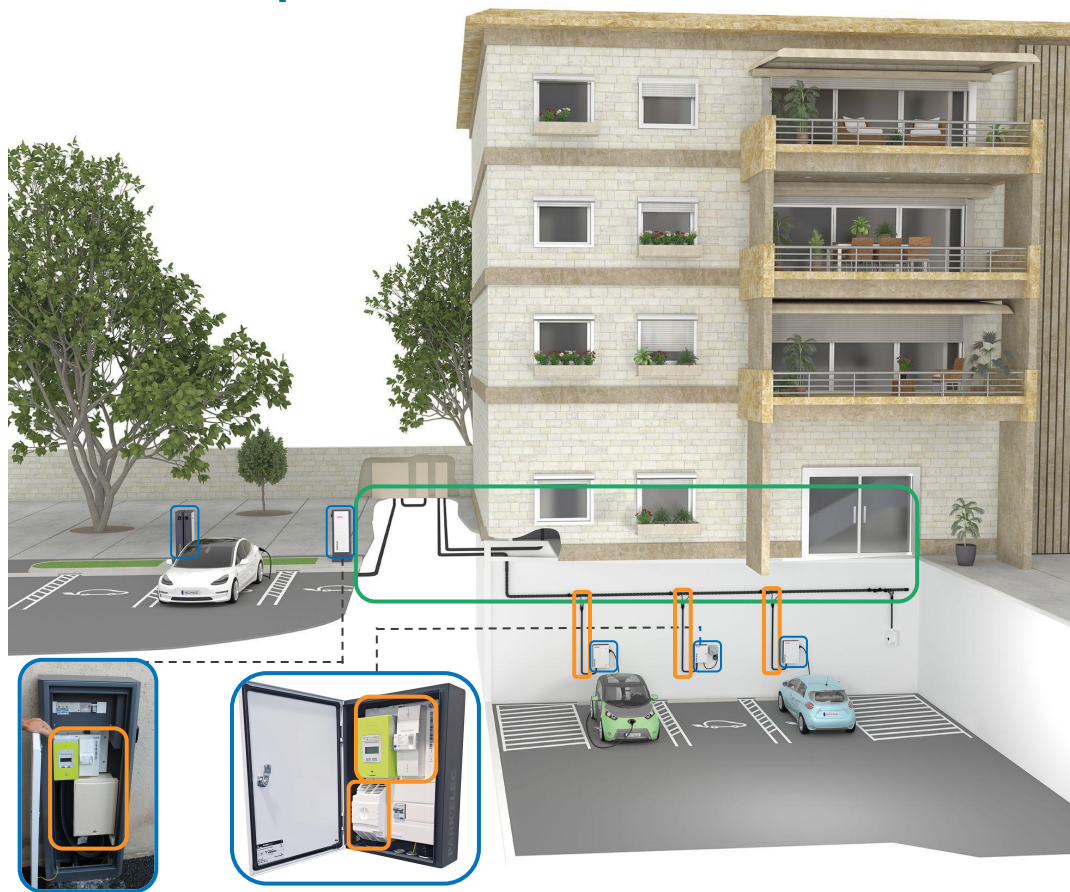
**Votre
énergie
a de l'impact
hellio**

Solution technique : Réseau Électrique Auto

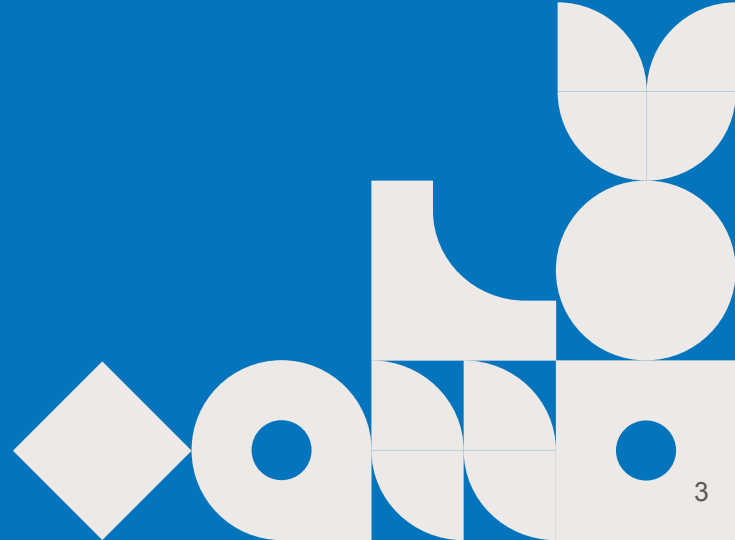
L'installation du Réseau Électrique Auto (REA) consiste à installer un réseau public de distribution d'électricité sur votre parking.

Pour ce faire, Enedis construit une infrastructure collective, (**encadré vert sur le schéma**) à laquelle sont reliées des dérivations individuelles (**encadré orange sur le schéma**) permettant de raccorder au Réseau Public de Distribution d'électricité tout ou partie des emplacements de stationnement.

Les copropriétaires peuvent ensuite installer leur borne de recharge (**encadré bleu sur le schéma**) et souscrire un abonnement auprès du fournisseur d'électricité de leur choix.



Solutions de recharge existantes

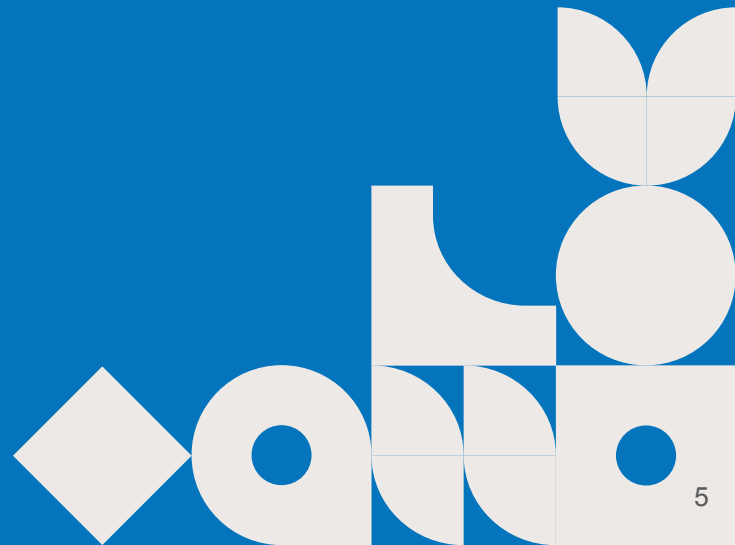


Solution Opérateur Privé

- Installation d'un **compteur électrique dédié aux bornes** de recharge
- Financement de l'IRVE supporté par :
 - **UN TIERS** : entreprise privée (ex. Zeplug) ou institution publique (ex. La Caisse des Dépôts via Logivolt)
 - Description du modèle économique
 - Financement de l'IRVE en l'échange de la **signature d'une convention** allant de 5 à 20 ans
 - Remboursement via différents canaux : abonnement mensuel, surfacturation du kWh, prestations/options supplémentaires, fourniture et pose des bornes
 - Disponible pour :
 - **Places de parking nominatives intérieures** (bornes individuelles)
 - **Places de parking communes extérieures** (bornes partagées)
 - **LA COPROPRIÉTÉ**
 - Description du modèle économique
 - Choix d'un prestataire pour l'installation et (généralement) la gestion des bornes
 - Paiement d'un abonnement au point de charge ou à l'utilisateur.rice
 - Disponible sur tous les types de parking

Solution Hellio x ENEDIS

hellio



Infrastructure collective

L'infrastructure collective peut desservir (ou pré-équiper) **jusqu'à 100%** des emplacements de stationnement.

L'infrastructure collective peut être **financée par la copropriété** ou **préfinancée par Enedis**. L'avance de financement par Enedis est remboursée par chaque copropriétaire sous la forme d'une **quote-part** (une contribution individuelle à l'infrastructure collective).

La quote-part est payée seulement par les copropriétaires souhaitant équiper leurs places de parking d'une borne de recharge. En d'autres termes, si vous ne souhaitez pas équiper votre place de parking d'une borne, **vous ne payez rien**.

Dans le cas d'un préfinancement par Enedis, une **convention de préfinancement** est conclue avec Enedis pour une durée de **20 ans** et sa signature est conditionnée à :

1. l'envoi du procès-verbal d'assemblée générale attestant du vote de la Convention ;
2. La desserte (ou le pré-équipement) d'**au moins 70%** du nombre total de places de parking ;
3. la demande d'**au moins une dérivation individuelle** à créer au même moment que l'infrastructure collective.

En complément du paiement de la quote-part, les copropriétaires doivent s'acquitter du coût forfaitaire pour la création d'une dérivation individuelle (voir page 7) et du coût d'installation d'une borne de recharge (voir pages 9 à 13).

Montant des quotes-parts

Le montant de la quote-part pour un copropriétaire dépend de la puissance maximale de sa dérivation individuelle : 9, 12 ou 36 kVA.

La puissance de référence pour une borne de recharge en copropriété étant de **6 kVA**, la grande majorité des copropriétaires optent pour une puissance de **9 kVA**.

Le montant de la quote-part figure dans la convention de préfinancement. Le minimum pour la quote-part est de **448 € TTC** et le maximum de **2 229 € TTC** pour une dérivation individuelle de **9 kVA**.

Plus les travaux de déploiement de l'infrastructure collective sont importants, plus le montant de la quote-part est élevé. De manière générale, la quote-part est toujours plus conséquente sur les **parkings extérieurs** car ils demandent des **travaux de terrassement** plus importants que sur les **parkings intérieurs**.

Dans le cadre d'un préfinancement de l'infrastructure collective par Enedis, les résidents qui demandent l'installation d'une dérivation individuelle au même moment que la création de l'infrastructure collective bénéficient de la prime "infrastructure collective" d'Advenir (explications en page suivante).

Montant des quotes-parts avec prime Advenir

Le montant de la prime Advenir “infrastructure collective” dépend du coût global des travaux et du nombre de places de parking desservies. Par exemple, pour un parking de 100 places, la copropriété peut prétendre jusqu’à **11 000 €** de prime.

Cette prime est équitablement distribuée entre les résidents qui demandent une dérivation individuelle [au même moment que la création de l’infrastructure collective](#).

La prime est directement **déduite des quotes-parts**. Une estimation de la remise Advenir à laquelle pourrait prétendre chaque résident, en fonction du nombre de dérivations individuelles immédiates, est proposée **à titre d’exemple** dans le tableau ci-dessous pour un parking de **100 places** avec une **quote-part de 1 000 € TTC** :

Nombre de dérivations individuelles immédiates	Prime Advenir par Dérivation Individuelle	Quotes-parts (QP) après déduction de la prime Advenir
Entre 1 et 11	1000 €	QP à 9 kVA = 0 € TTC
25 (25% des places)	440 €	QP à 9 kVA = 560 € TTC
50 (50% des places)	220 €	QP à 9 kVA = 780 € TTC

Coût forfaitaire d'une dérivation individuelle



En complément du règlement de la quote-part, les copropriétaires doivent s'acquitter du coût forfaitaire pour l'installation d'une dérivation individuelle.

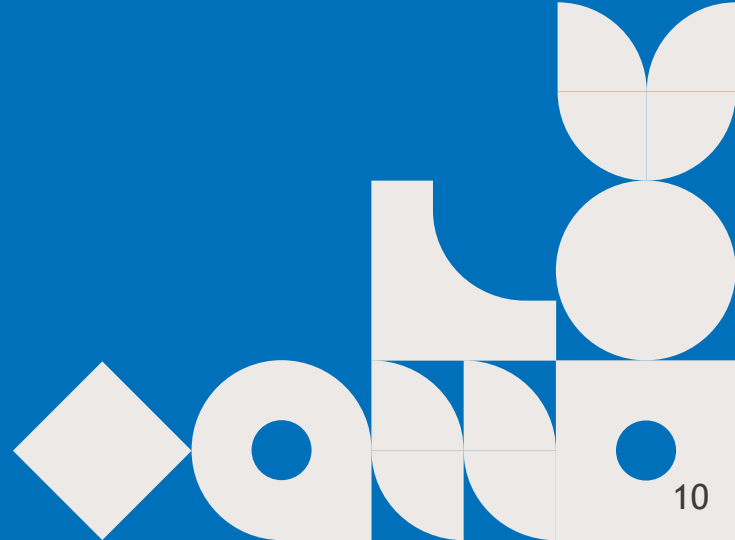
Le coût forfaitaire estimé au titre de la dérivation individuelle installée au même moment que la création de l'infrastructure collective est de : **324 € TTC**

Le coût forfaitaire estimé au titre de la dérivation individuelle installée ultérieurement est de : **373 € TTC**.
Toute demande d'installation d'une dérivation individuelle postérieure à la création de l'infrastructure collective fait l'objet d'un processus de facturation distinct.



Cas pratiques

hellio



Scénario 1 : je veux seulement installer une dérivation individuelle

Boxes Fermés

Élément	Prix TTC
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC
Armoire de protection de la dérivation individuelle	OPTIONNELLE
TOTAL	à partir de 324 € TTC

Place Avec Mur Attenant

Élément	Prix TTC
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC
Armoire de protection de la dérivation individuelle	1 100 € TTC
TOTAL	à partir de 1 424 € TTC

Places Sans Mur Attenant

Élément	Prix TTC
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC
Armoire de protection de la dérivation individuelle	2 350 € TTC
TOTAL	à partir de 2 674 € TTC

*explications en page 6

Scénario 1 - Équipements



ARMOIRE DE PROTECTION PLACES AVEC MUR ATTENANT

Composition :

1. Structure métallique
2. Coupe-circuit
3. Support pour compteur Linky et disjoncteur principal
4. Espace modulaire pour accueillir les protections électriques de la borne (ou autre)



ARMOIRE DE PROTECTION PLACES SANS MUR ATTENANT

Composition :

1. Structure métallique
2. Coupe-circuit
3. Support pour compteur Linky et disjoncteur principal
4. Espace modulaire pour accueillir les protections électriques de la borne (ou autre)

Scénario 2 : je veux installer une prise de recharge

Boxes Fermés

Élément	Prix TTC
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC

PRISE 1 120 € TTC

TOTAL à partir de 1 444 € TTC

Place Avec Mur Attenant

Élément	Prix TTC
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC

Armoire de protection + PRISE 1 870 € TTC

TOTAL à partir de 2 194 € TTC

Places Sans Mur Attenant

Élément	Prix TTC
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC

Armoire de protection + PRISE 3 230 € TTC

TOTAL à partir de 3 554 € TTC

*explications en page 6

Scénario 3 : je veux installer une borne de recharge

Boxes Fermés

Élément	Prix TTC (aides déduites)
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC
BORNE WITTY ONE ou BORNE INCH CORE ou PARKBOX 7	960 € TTC 1 340 € TTC 2 110 € TTC
TOTAL	à partir de 1 784 € TTC

Place Avec Mur Attenant

Élément	Prix TTC (aides déduites)
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC
Armoire + BORNE WITTY ONE ou Armoire + BORNE INCH CORE ou PARKBOX 7	1 722 € TTC 1 740 € TTC 2 110 € TTC
TOTAL	à partir de 2 546 € TTC

Places Sans Mur Attenant

Élément	Prix TTC (aides déduites)
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC
PARKTOTEM 7 ou Armoire + BORNE WITTY ONE ou Armoire + BORNE INCH CORE	2 900 € TTC 3 010 € TTC 3 400 € TTC
TOTAL	à partir de 3 724 € TTC

*explications en page 6

Scénario 3 - Équipements



Dérivation individuelle +
Borne INCH CORE

DÉRIVATION INDIVIDUELLE + BORNE DE RECHARGE BOXES FERMÉS

Composition :

1. Déverrouillage de la borne via l'application ou badge(s)
2. Programmation des recharges via l'application
3. Connectivité : Bluetooth et/ou Wi-Fi
4. 40 km d'autonomie gagnés par heure de recharge

ARMOIRE DE PROTECTION + BORNE DE RECHARGE PLACES AVEC MUR ATTENANT

Composition :

1. Déverrouillage de la borne via l'application ou badge(s)
2. Programmation des recharges via l'application
3. Connectivité : Bluetooth et/ou Wi-Fi
4. 40 km d'autonomie gagnés par heure de recharge



Borne
WITTY ONE



Armoire de protection +
Borne WITTY

Scénario 3 - Équipements



PARKBOX 7

PLACES AVEC MUR ATTENANT

Composition :

1. Structure métallique
2. Armoire tout-en-un incluant une borne 7,4 kVA
3. Déverrouillage de la borne via Autostart* ou badge(s)
4. Borne non-communicante
5. 40 km d'autonomie gagnés par heure de recharge

*la recharge se lance dès que le véhicule est branché à la borne

PARKTOTEM 7

PLACES SANS MUR ATTENANT

Composition :

1. Structure métallique
2. Totem tout-en-un incluant une borne 7,4 kVA
3. Déverrouillage de la borne via Autostart* ou badge(s) RFID
4. Borne non-communicante (pas de connexion à internet)
5. 40 km d'autonomie gagnés par heure de recharge

*la recharge se lance dès que le véhicule est branché à la borne

Scénario 3 - Équipements



Armoire de protection + borne
INCH CORE



Borne
WITTY ONE

ARMOIRE DE PROTECTION + BORNE DE RECHARGE PLACES SANS MUR ATTENANT

Composition :

1. Déverrouillage de la borne via l'application ou badge(s)
2. Programmation des recharges via l'application
3. Connectivité : Bluetooth et/ou Wi-Fi
4. 40 km d'autonomie gagnés par heure de recharge

PARKBRIDGE

L'arrivée du PARKBRIDGE depuis février 2025

Cette année, Michaud a fait entrer au cahier des charges le **PARKBRIDGE** pour répondre aux problématiques des parkings extérieurs quand l'enfouissement des câbles n'est pas possible ou trop coûteuse.



Attenant à un mur
de moins de 2m de
hauteur



Scénario 4 : je veux installer des équipements additionnels

Boxes Fermés

Élément	Prix TTC
Quote-part à 9 kVA	à partir de 0 € TTC*
Dérivation individuelle	324 € TTC
POINT LUMINEUX ou PRISE DE COURANT ou MOTORISATION PORTE DE GARAGE	460 € TTC 330 € TTC 1 600 € TTC
TOTAL	à partir de 654 € TTC

*explications en page 6

Scénario 4 - Équipements

POINT LUMINEUX BOXES FERMÉS

Composition :

1. Réglette LED 1,20m déclenchée par interrupteur
2. Matériel électrique (câbles, protections... etc.)
3. Tableautin 2 rangées

PRISE DE COURANT BOXES FERMÉS

Composition :

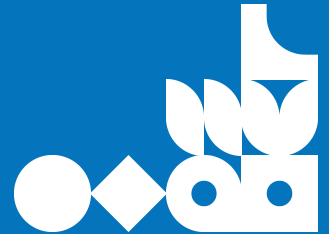
1. Prise en saillie étanche 16A type plexo ou équivalent
2. Matériel électrique (câbles, protections... etc.)
3. Tableautin 2 rangées

MOTORISATION DE LA PORTE DE GARAGE BOXES FERMÉS

Composition :

1. Moteur pour porte basculante, télécommandes
2. Matériel électrique (câbles, protections... etc.)
3. Tableautin 2 rangées

Annexes



Annexe 1 - Aides disponibles sur l'installation d'une borne



Prime Individuelle

Couvre **50 % du prix de l'installation** et de la fourniture de la borne/prise de recharge dans la limite de **600 € HT**



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Avantages Fiscaux

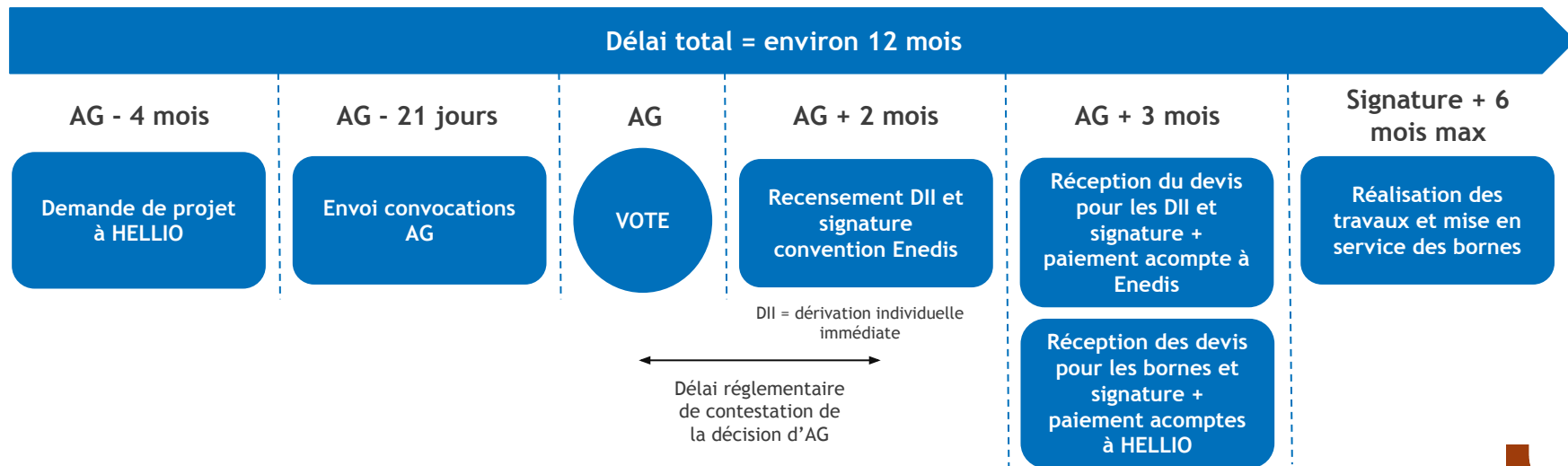
Crédit d'impôt sur le revenu – 75 % du montant des dépenses dans la limite de 500 €* par borne/prise de recharge

Taux de TVA à 5,5 % au lieu de 20 % pour les immeubles d'habitation de plus de 2 ans

**montant à évaluer selon crédit d'impôts en vigueur au moment de la commande*



Annexe 2 - Planning indicatif



Annexe 3 - et si on ne vote pas de solution collective ?

En France, il existe un **droit à la prise** qui permet à un copropriétaire ou un locataire, après notification au syndic, d'installer à ses frais une borne de recharge sur sa place de stationnement. L'installation de la borne n'est donc **pas soumise à un vote en Assemblée Générale** et chacun.e est libre de faire sa demande quand il ou elle le souhaite.

Depuis la date où l'étude de la solution présentée ici a été commandée par le syndic et jusqu'au vote de ce soir, le syndic pouvait légalement **s'opposer aux demandes de droit à la prise**.

Si la solution n'est pas votée ce soir, les copropriétaires ou locataires pourront à nouveau faire valoir leur droit à la prise, ce qui présente plusieurs problèmes :

1. **Uniformité des installations** : chaque demandeur fera appel à une entreprise différente pour l'installation de sa borne de recharge (contre une seule pour le Réseau Électrique Auto)
2. **Fréquence des installations** : des travaux d'installation (incluant du terrassement) intervenant au compte-gouttes et de plus en plus fréquemment au fil du temps (contre une seule fois pour le REA)
3. **Coût des installations** : coût de raccordement en droit à la prise en moyenne 2 à 3 fois supérieur au coût de raccordement au REA.

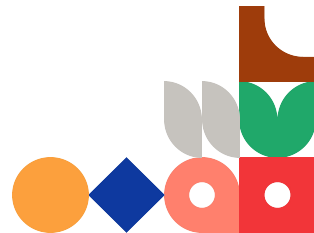
Annexe 4 - avec ou sans accompagnement HELLIO ?

Le syndic et/ou le Conseil Syndical ont la possibilité de faire **eux-mêmes** les démarches auprès d'ENEDIS.

Listes des démarches à prévoir :

- Première prise de contact avec ENEDIS
- Dépose d'une demande d'étude sur la Plateforme Raccordement (PRACMA)
- Programmation et présence à la visite technique
- Relances régulières pour suivre l'avancement du dossier
- Présentation du devis/convention de raccordement et du projet technique lors de l'Assemblée Générale
- Recensement des demandes de Dérivations Individuelles Immédiates (D.I.I)
- Appel de fonds auprès des copropriétaires puis paiement du devis ENEDIS pour les D.I.I
- Programmation, gestion et suivi des travaux de raccordement
- Coordination avec HELLIO pour l'installation et la mise en service des bornes de recharge

Ces démarches sont chronophages et demandent de dédier un temps non-négligeable à leur réalisation et suivi. Chez HELLIO, nos Chargés de Projets passent en moyenne **15 heures sur chaque projet**.



Contact

hellio

hellio.com

copropriete.hellio.com

01 44 56 00 00



Pôle Habitat Collectif

irve@hellio.com

01 84 80 06 71 (9h00 - 18h00)

